États-Unis : Le cannabis passe de l’annexe 1 à l’annexe 3

Compte Test - 2024-05-27 16:16:22 - Vu sur pharmacie.ma

L'administration Biden envisage de reclasser le cannabis de l'annexe 1 à l'annexe 3 de la loi sur les substances contrôlées, une décision qui pourrait avoir des conséquences majeures sur l'industrie du cannabis et la lutte contre la drogue aux États-Unis.

Ce reclassement reconnaîtrait les utilisations médicales du cannabis et le classerait comme moins dangereux que d'autres drogues de l'annexe 1, telles que l'héroïne ou le LSD. Cette décision s'inscrit dans une tendance nationale croissante vers la légalisation du cannabis, à des fins médicales et récréatives, dans de nombreux États américains.

Si elle est finalisée, cette décision pourrait ouvrir la porte à une recherche accrue sur le cannabis, faciliter l'investissement dans l'industrie et stimuler la croissance économique. Cela pourrait également avoir un impact positif sur les personnes condamnées pour des infractions liées au cannabis.

Cette décision a été saluée par les défenseurs du cannabis, qui la voient comme une étape importante vers la fin de la «guerre à la drogue». D'autres, cependant, plaident pour une légalisation complète et une suppression totale du cannabis de la liste des substances contrôlées.

Le reclassement du cannabis par l'administration Biden est un signal fort de l'évolution des attitudes envers le cannabis aux États-Unis. Il reste à voir si cette décision mènera à une légalisation complète au niveau fédéral.